

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

B.U.T. Information et Communication - Lyon



24
25

> Règlement des études

Année universitaire 2024-2025

B.U.T. Information et communication parcours Communication des Organisations et Information numérique dans les organisations.

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;

Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu les statuts de l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu la Charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Le présent règlement a été approuvé par la Commission de la Formation et de la Vie Etudiante du 24 septembre 2024.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants du diplôme concerné au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Le présent règlement concerne les trois années de B.U.T. des étudiants hors alternance.



> Article I : Organisation de la formation

1.1 Principes généraux

La période de formation correspond aux dates indiquées dans le calendrier universitaire, à savoir du jour de la rentrée au jury de l'I.U.T. du mois de juillet.

La formation est organisée en six semestres et structurée en unités d'enseignement (U.E.) permettant l'acquisition de connaissances et de compétences. Ces U.E. font elles-mêmes l'objet de Regroupements Cohérents d'U.E. (R.C.U.E.).

Ces compétences se déclinent en deux ou trois niveaux de compétences consécutifs. Chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les U.E. correspondent à des compétences. Chaque U.E. appartient à un semestre et se réfère à une compétence finale et à un niveau de compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale. Les ensembles cohérents d'U.E. regroupent les U.E. d'un même niveau d'une même compétence.

Chaque U.E. se compose :

- D'un pôle « Ressources », certaines Ressources peuvent être transversales à plusieurs U.E. ;
- D'un pôle « Situation d'Apprentissage et d'évaluation » (S.A.é.) correspondant à des mises en situation professionnelle, incluant, le cas échéant, le portfolio et les périodes de formation en milieu professionnel ; certaines S.A.é. peuvent être transversales à plusieurs U.E.

L'obtention de chaque U.E. vaut attribution d'un certain nombre de crédits européens (E.C.T.S.).

1.2. Inscription administrative

L'inscription administrative et pédagogique est obligatoire et annuelle dans le respect du calendrier fixé par l'université. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à suivre les cours ni à passer les examens.

A défaut d'une régularisation d'un impayé sur inscription dans les délais fixés par l'agent comptable de l'Université, les notes ne peuvent pas être saisies, le jury ne délibère ni sur le semestre et ni en fin de cursus et la délivrance du diplôme est empêchée.

1.3. Inscription pédagogique

L'inscription dans un groupe est définie en début de semestre par le service du parcours, qui est également seul compétent pour en modifier la composition durant le semestre. En cas de changement de groupe, seul le directeur des études ou le responsable du parcours concerné est habilité à permettre le changement en fonction des effectifs. L'inscription à d'autres formations au sein même de l'Université n'entraîne pas une modification systématique d'affectation de groupe.

> Article 2 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

2.1 Conditions générales

L'acquisition des connaissances et des compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier sur la base d'un barème sur 20, comprenant devoirs surveillés et travaux personnels ou de groupes ; les S.A.é. sont évaluées au travers d'un travail de problématisation présenté à travers un ou plusieurs livrables et/ou une soutenance orale.

Ce contrôle continu est assuré par chaque enseignant dans la discipline qui le concerne. Pour un enseignement assuré par plusieurs intervenants, le système de contrôle et de notation est harmonisé. Les modalités de contrôle des connaissances sont publiées dans le mois suivant le début de l'année universitaire.

Elles incluent les dispositions générales et les maquettes pédagogiques de chaque semestre qui indiquent a minima les coefficients et les crédits affectés aux U.E. et aux éléments qui les composent.

Un tableau de synthèse des modalités de contrôle des connaissances (en annexe) précise le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée, leur coefficient et leurs conditions spécifiques si elles existent. Ce tableau doit permettre de s'assurer que les évaluations sont individualisées.

2.1.1 Communication des résultats

Ces modalités prévoient la communication régulière des notes et résultats, en attente de validation, dans un délai maximum de 4 semaines. Les notes et résultats sont provisoires jusqu'à leur validation par les jurys semestriels.

Les notes obtenues à l'issue des contrôles de connaissances sont publiées sous une forme comportant des éléments statistiques (moyennes, répartition des notes...) permettant aux étudiants de se situer par rapport à la promotion.

2.1.2 Consultation des copies

Les copies, le barème et les éléments de correction sont consultables par les étudiants dans un délai maximal de deux semaines après la remise des notes. Durant cette période, les enseignants s'engagent à répondre aux étudiants sur toute question relative à leur copie. Les copies de contrôle continu sont conservées par l'enseignant ou le service de scolarité compétent pendant un an.

Après transmission des résultats, les étudiants ont droit, sur demande écrite formulée à partir de leur adresse institutionnelle, à obtenir la communication de leurs copies d'exams. Ce droit peut s'exercer par consultation directe de la copie sur place, par remise d'une photocopie de la copie ou par transmission d'une version numérisée de la copie à l'adresse institutionnelle de l'étudiant. Si toutefois les demandes excèdent, par leur volume global, les capacités techniques de la scolarité, il est possible de s'en tenir à la consultation sur place.

2.2 Calendrier des évaluations et épreuves de remplacement

La période de formation est comprise entre le jour de la rentrée et le jury de l'I.U.T. de juillet. Les évaluations permettant de terminer le contrôle continu, ainsi que les épreuves de remplacement, sont organisées selon un calendrier qui est communiqué dans les meilleurs délais aux étudiants. Il n'est pas organisé de remplacement à l'épreuve de remplacement. Les convocations aux évaluations et épreuves de remplacement sont prioritaires sur tout autre engagement personnel ou professionnel.

Un régime d'examen aménagé est organisé pour les étudiants en situation de handicap : conditions matérielles, aides techniques et humaines appropriées, majoration d'un tiers du temps normalement prévu pour les épreuves, adaptations éventuelles de certaines épreuves.

2.3 Conditions exceptionnelles - Adaptation des MCCC

Si une situation d'urgence l'impose, et dans le cadre réglementaire fixé par le ministère et l'université, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences seront adaptées. Ces adaptations auront avant tout pour objectif d'assurer qu'à la fin du calendrier universitaire les jurys disposent d'un nombre suffisant de notes pour délibérer.

Le calendrier voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les étudiants devront se conformer à ce nouveau calendrier et se tenir à la disposition du département selon ledit calendrier.

Le contrôle continu est maintenu sous la forme exclusive ou partielle d'évaluations à distance, grâce aux différents outils numériques mis à disposition par l'Université Lyon 3. Le type d'épreuve (quel qu'il soit) est impérativement le même pour tous les étudiants d'un même cours.

Selon le principe de liberté pédagogique, le type d'épreuve peut varier d'un enseignement à un autre, d'un diplôme à un autre, d'une année ou d'un semestre à un(e) autre. Toutefois, le choix du type d'épreuve fait l'objet d'une coordination pédagogique au sein d'un même enseignement (entre responsable de C.M. et chargés de T.D. par exemple). Le directeur des études, le responsable de parcours ou le coordinateur de matières garantit cette coordination.

L'organisation des épreuves à distance obéit à un principe de réalisme qui tient compte d'éventuelles difficultés de connexion.

Les épreuves « en synchrone » (effectuées en temps réel au même moment pour tous) sont ainsi réservées à des petits effectifs (de la taille maximum d'un groupe de T.D.) et ne sont possibles qu'après vérification préalable de la capacité de tous les étudiants à pouvoir se connecter pour les effectuer. Si cette dernière condition ne peut pas être respectée, l'évaluation s'effectue « en asynchrone » (effectuée en temps différé).

Pour les C.M. à gros effectifs, si les évaluations ne peuvent pas être réalisées en présentiel, des épreuves de type devoirs à la maison sont privilégiées. Ces derniers restent d'une longueur et d'une difficulté raisonnables. Un délai précis de remise des travaux, d'une durée minimale d'une semaine, est indiqué aux étudiants.

Les évaluateurs laissent aux étudiants la possibilité de remettre leur devoir sous la forme qui sera la plus pratique pour eux (format numérique ou format papier, par exemple).

Programme des épreuves :

Le contrôle des connaissances peut porter sur l'ensemble des cours du semestre, incluant donc les cours qui auront pu être dispensés à distance, à la double condition :

- Qu'il soit vérifié que tous les étudiants auront eu accès aux cours à distance ;
- Que, pour les C.M., l'évaluation soit effectuée sous forme de devoir à la maison ou d'évaluation en ligne type dont les modalités seront précisées aux étudiants dans un délai raisonnable, dans le cas où elle ne peut être réalisée en présentiel. Sinon, l'évaluation ne porte que sur la partie du programme qui aura été enseignée en présentiel jusqu'à l'annonce par les autorités gouvernementales et/ ou de l'université du changement de la situation sanitaire.

> **Article 3 : Calcul des moyennes par U.E.**

La moyenne par U.E. tient compte des notes de contrôle continu coefficientées.

Dans le cas où une matière est composée d'un C.M. et d'un T.D./T.P., la moyenne est calculée à partir de la moyenne des notes obtenues en C.M. et de la moyenne des notes obtenues en T.D./T.P.

Chacune des épreuves donne lieu à l'attribution d'une note de 0 à 20.

En cas d'absence justifiée à une épreuve, le chef de département et le directeur des études ou le responsable de parcours statuent sur la possibilité d'accorder une épreuve de remplacement pour cas de force majeure. Il ne sera pas organisé de remplacement de remplacement.

Toute absence injustifiée à une évaluation constitue une défaillance, l'absence de note empêchant le calcul de la moyenne et bloquant la validation de l'U.E. par le jury. Le directeur des études ou le responsable de parcours convoque l'étudiant concerné en amont du jury afin de l'informer de la sanction qui sera appliquée.

Toute absence justifiée ou injustifiée à un examen de remplacement rend la validation du semestre concerné impossible. Pour rappel, il n'y a pas de remplacement de remplacement. Des pénalités de retard sont appliquées aux travaux à rendre à une date et à une heure précise jusqu'à 5 points par demi-journée entamée (tranche de 12 h).

Activités bonifiées

Les bonifications proposées par l'Université (Sport, Culture, Entrepreneuriat, accompagnement d'une personne en situation de handicap, promotion de l'IUT, etc.) sont accessibles à tout étudiant inscrit en B.U.T. sous réserve de la compatibilité de son emploi du temps avec la programmation des activités proposées.

Chaque activité fait l'objet d'une évaluation et permet l'attribution d'une note (sur une base de 20 points) qui est transmise au jury de l'étudiant concerné.

Les points de bonification correspondent à 0,03 point par point au-dessus de 10/20. Ils sont ajoutés à la moyenne de chaque U.E. annuelle. L'effet sur la moyenne ne peut être supérieur à 0,3 point (le nombre total de points de bonification étant alors ramené au nombre entier immédiatement inférieur).

Exemple : Un étudiant de B.U.T. obtient la note de 13/20 dans une activité bonifiée. Il obtient 0,09 point à la moyenne de chacune des UE annuelles.

> Article 4 : Stage

Le stage obligatoire a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en les mettant en situation pratique dans leur futur milieu professionnel. Il est encadré par un tuteur enseignant, membre de l'équipe pédagogique et un tuteur professionnel de l'organisation d'accueil.

Le stage de 1ère année de 6 semaines donne lieu à un travail d'analyse de contexte interne et externe - évalué par le tuteur enseignant - et à une évaluation de la posture professionnelle par le tuteur professionnel.

Le stage de 2ème année de 6 semaines donne lieu à un travail de synthèse - évalué par le tuteur enseignant - ainsi qu'une évaluation des compétences et de la posture professionnelle par le tuteur professionnel. Le stage de 3ème année de 16 semaines donne lieu à un mémoire professionnel et une soutenance.

Règlement général des études à l'I.U.T. Lyon 3 adaptant les modalités de contrôle des connaissances dans le cas d'une situation d'urgence au cours de l'année universitaire : les soutenances sont organisées « en présentiel » si les conditions sanitaires le permettent, ou à distance si elles ne peuvent être reportées.

> Article 5 : Validation

5.1 Acquisition des U.E., progression et validation du diplôme

5.1.1 Acquisition des U.E., progression

Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne à l'ensemble coefficienté « pôle ressources » et « S.A.é. » est égale ou supérieure à 10.

La compensation s'effectue au sein de chaque U.E. et entre les U.E. d'un même regroupement cohérent d'U.E. d'une compétence. Un regroupement cohérent d'U.E. se compose des deux U.E. correspondant à un même niveau d'une compétence.

La validation des deux U.E. d'un même niveau de compétence emporte la validation de l'ensemble des U.E. de niveau inférieur non acquises de cette même compétence. La validation d'une U.E., le cas échéant par compensation ou par décision du jury, entraîne l'acquisition des crédits européens correspondants.

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

La moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'U.E. et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'U.E.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les U.E. des semestres 1 et 2, soit dans les conditions de validation définies ci-dessus, soit par décision du jury.

5.1.2 Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, mais peut être autorisé par le jury au plus 1 fois par semestre et dans la limite de 4 redoublements sur l'ensemble de la formation ; en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins, le directeur de l'I.U.T. peut autoriser un redoublement supplémentaire.

Lorsque l'étudiant ne valide pas une année (aucun semestre acquis), il peut être admis à redoubler toute l'année. Toutes les ressources et les S.A.E. sont à repasser. L'étudiant est tenu à son devoir d'assiduité.

Lorsqu'un étudiant ne valide pas un semestre (moins de 10/20 et UE inférieures à 8 sur l'année), il peut être admis à redoubler le semestre en question. Toutes les ressources et les S.A.E. (y compris le stage) en dessous de 10/20 dans les UE non acquises sur le semestre considéré sont à repasser et elles seulement. L'étudiant conservera néanmoins la meilleure note des deux sessions (celle avant le redoublement ou celle du redoublement). L'autre semestre est acquis et ne peut être refait. L'étudiant est tenu à son devoir d'assiduité pour ces ressources et SAé.

Par exception, le stage n'est pas à recommencer si la moyenne a été obtenue, sauf si l'étudiant choisit d'en refaire un.

Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande ; il doit être motivé et assorti de conseil d'orientation.

5.1.3 Obtention du B.U.T.

L'attribution du Bachelor Universitaire de Technologie est prononcée, soit dans le cas où toutes les U.E. des 6 semestres sont validées (ou ont fait l'objet d'une dispense pour certaines d'entre elles), soit par décision du jury.

L'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.) est prononcée au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus.

Lorsque le B.U.T. n'a pas été obtenu, ou lorsque l'étudiant a été réorienté, les unités d'enseignement acquises sont capitalisées, ainsi que les crédits européens correspondants, et font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement détaillant, le cas échéant, les niveaux de compétence validés.

5.2 Semestre ou année à l'étranger

Un étudiant qui est sélectionné pour effectuer un semestre ou une année à l'étranger doit valider tous les blocs de compétences de la 1^{ère} année pour être autorisé à partir en 2^e année et tous les blocs de compétences de la 2^e année pour être autorisé à partir en 3^e année.

Sur place, il devra valider les crédits prévus par le contrat d'études (ou learning agreement) pour obtenir les 60 crédits de l'année universitaire réalisée à l'étranger ou bien les 30 crédits du semestre.

En cas de non-validation du semestre ou de l'année à l'étranger, le redoublement en BUT pourra être proposé dans la limite exposée en article 5.1.2.

En cas de départ sur un seul semestre, le semestre à l'étranger ne peut pas compenser le semestre de la même année en France.

5.3 Double-diplomation

Lorsque les parcours de 3^e année ne sont pas proposés en formation classique, les étudiants peuvent être autorisés à s'inscrire à la faculté des Humanités, Lettres et Sociétés en vue de valider un double-diplôme BUT information-communication et Licence information-communication à Lyon3.

5.4 Poursuite d'études

Les étudiants de BUT qui souhaitent faire de l'alternance l'année suivante mais qui n'ont pas trouvé de contrat au premier jour de la formation (la date de début de contrat pouvant être postérieure au premier jour de la formation et dans la limite d'un mois après celui-ci) pourront se voir proposer une admission en formation hors alternance, quand ce parcours correspond, sous réserve de place.

En BUT information-communication, il peut leur être proposé de s'inscrire dans le double-diplôme BUT/Licence information-communication à Lyon 3, dans la limite des places disponibles. A défaut, ils seront contraints de quitter la formation.

> Article 6 : Composition et rôle du jury

Le jury est nommé par le président de l'université sur proposition du directeur de l'I.U.T. Ce jury est présidé par le directeur de l'I.U.T. ; il comprend les chefs de département de l'I.U.T. et pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, ainsi que, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée.

Une commission préparatoire aux délibérations du jury et présidée par le chef du département concerné peut être mise en place.

Le jury présidé par le directeur de l'I.U.T. délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie ».

Un diplôme ne peut être délivré qu'après examen par un jury. Les délibérations du jury sont secrètes. Les décisions du jury (admission, ajournement, défaillance...) sont souveraines et n'ont pas à être motivées.

> Article 7 : Régime des absences

Article 7.1 : Assiduité

Les étudiants doivent se tenir à la disposition du département depuis le jour de la pré-rentrée jusqu'au jury d'I.U.T. du mois de juillet. Ils doivent consulter leur messagerie universitaire (prenom.nom@univ-lyon3.fr) quotidiennement sur la même période.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (évaluations, cours, visites d'entreprises, journées conférences...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Les étudiants doivent être ponctuels et adopter un comportement respectueux. L'enseignant se réserve le droit de ne pas accepter l'étudiant en cours ou de l'exclure, ce qui équivaut à une absence injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

Le téléphone portable est interdit en cours en dehors de l'autorisation expresse formulée par l'enseignant.

Article 7.2 : Régime des absences

L'une des spécificités de l'I.U.T. étant le contrôle continu, la présence régulière aux cours et à toutes les activités pédagogiques est obligatoire et par là même contrôlée, avec une comptabilité précise des absences.

La ponctualité est essentielle, elle fait partie du savoir-être de l'étudiant. En cas de retard d'un étudiant, l'enseignant est en droit de refuser l'étudiant en cours. Dans ce cas, son absence sera considérée comme injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

En cas de posture i

nadaptée (bavardages, impertinence, travail non fait...) de l'étudiant, l'enseignant est en droit d'exclure l'étudiant de son cours. Toute exclusion de cours d'un étudiant sera considérée comme une absence injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

Tout étudiant qui se rendra en cours sans avoir pris les documents ou matériels demandés, sera considéré comme absent. Cette absence sera considérée comme absence injustifiée.

Les absences ne seront justifiées que pour des motifs réels et sérieux tels que mentionnés en annexe : la convocation, le certificat ou tout document écrit valant preuve est à remettre à la gestionnaire de scolarité dans les 48 heures qui suivent le premier jour d'absence. Le délai de 48 heures passé, l'absence sera considérée comme injustifiée. »

Un certificat médical permanent ne justifie pas d'absences régulières en cours, ni aux examens et contrôles.

Quatre (4) demi-journées d'absences injustifiées sont tolérées par semestre.

A partir de la 5ème demi-journée d'absence injustifiée par semestre, chaque demi-journée fera l'objet d'un point de pénalité sur la moyenne semestrielle de chaque U.E. Une absence à un cours (2h) est comptée comme une demi-journée d'absence.

En cas de situation d'urgence, le calendrier voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les étudiants devront se tenir à la disposition du département. La présence des étudiants aux cours (présentiel ou distanciel) est prioritaire sur un « emploi étudiant ».

> **Article 8 : Régime spécial d'aménagement des études**

Un régime spécial d'aménagement des études est organisé pour prendre en compte les besoins particuliers :

Des étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 h par semaine ;

Des femmes enceintes ;

Des étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux ;

Des étudiants inscrits dans plusieurs cursus ;

Des étudiants en situation de handicap ;

Des étudiants à besoins éducatifs particuliers ;

Des étudiants en situation de longue maladie ;

Des étudiants entrepreneurs ;

Des étudiants bénéficiant du statut d'artistes ou de sportifs de haut niveau ;
Des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association ;
Des étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
Des étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire ;

Des étudiants élus dans les conseils des établissements d'enseignement supérieur et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Il peut être proposé à l'étudiant un aménagement de ses études sur une plus longue période pour prendre en compte une situation particulière. Cet aménagement est réalisé au cas par cas, en fonction des possibilités de l'étudiant et du département.

Un contrat, signé en début de formation entre l'étudiant et le département, stipule les modalités de l'aménagement.

> Article 9 : Saisine de la section disciplinaire

Toute fraude ou tentative de fraude expose l'étudiant à des sanctions disciplinaires conformément à la charte des examens en vigueur à l'université Lyon 3. En particulier, toute fraude ou tentative de fraude entraînera la saisine de la section disciplinaire de l'université.

Lors d'un examen, toute fraude ou de tentative de fraude est sanctionnée, notamment :

- se faire remplacer (ou se faire passer) par (pour) une autre personne ;
- utiliser des faux documents d'identité ;
- communiquer avec et/ou copier sur d'autres étudiants ;
- plagier ou recourir à un outil d'intelligence artificielle non autorisé (ChatGPT...);
- utiliser tout document non autorisé (antisèche, brouillon, notes...);
- utiliser tout appareil électronique non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations (téléphone, montre connectée, tablette, écouteurs...).
- Entraîneront également la saisine de la section disciplinaire :
- L'établissement d'un faux certificat médical pour justifier une absence ;
- Le plagiat : les étudiants sont encouragés à citer, mais en identifiant précisément leurs citations suivant les normes propres à chaque discipline. Il appartiendra aux enseignants de leur indiquer ces normes. Citer ou paraphraser le travail d'autrui sans nommer ses sources ou user de guillemets constitue un plagiat. S'il est avéré, ce dernier entraînera la saisine de la section disciplinaire de l'université et sera sévèrement sanctionné ;
- L'enregistrement (audio et/ou vidéo) à l'insu des enseignants et/ou diffusion des cours et supports de cours mis à la disposition des étudiants (fichiers, enregistrements, podcast, images...), que les cours aient lieu en présentiel ou à distance ;
- Tout fait de porter atteinte à l'ordre public, au règlement intérieur de l'université, au bon fonctionnement et à la réputation de l'université et de l'I.U.T.

Cette liste n'est pas limitative.

Motifs d'absence	Non justifiée / Justifiée	Commentaires
Accompagnement d'un tiers pour un RDV médical	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
RV paramédicaux (Ostéopathe, Kinésithérapeute, Podologue-pédicure, Dentiste, Psychologue, etc.)	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	Rdv médicaux et para-médicaux hors arrêt maladie
Signature de bail, état des lieux	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Entretien de stage/alternance	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Récupération du diplôme du Bac	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Présentation du BUT dans votre ancien lycée	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Job étudiant	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Cours/Stage de conduite ou code	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Retard TCL/SNCF	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Grève SNCF ou Transports en commun	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Passage d'une certification (test SIM, TOEFL, TOEIC, Pix, Ecri+, etc) dans le cadre du cursus universitaire ou de la poursuite d'études	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Convocation à un concours de la fonction publique	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Convocation à l'examen du code et du permis de conduire	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Passage d'examen d'une autre composante de l'université Jean Moulin Lyon 3	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	

Convocation à une compétition sportive «Lyon 3»	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	hors aménagement sportif de haut niveau
Maladie avec certificat médical	SUR JUSTIFICATIF ORIGINAL (mail + certificat original à transmettre au secrétariat)	
Accidents de la vie avec constat de police à l'appui	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Décès d'un proche	SUR JUSTIFICATIF PAPIER (acte de décès)	Décès d'un proche
Participation aux instances et aux commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, commission spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE)	SUR JUSTIFICATIF PAPIER (convocation)	
Réserviste	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Convocation à la JAPD	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Fêtes religieuses légales (conformément au calendrier des fêtes religieuses diffusé par l'établissement)	Justifiées (cf. calendrier sur Net3)	
Mariage ou pacs de l'étudiant (4 jours)	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Maternité de l'étudiante	Maternité de l'étudiante SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Maternité de l'étudiante SUR JUSTIFICATIF PAPIER	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Garde de l'enfant malade de moins de 16 ans avec certificat médical (enfant de l'étudiant)	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	

COUROS

Nom de la ressource ou de la SAE	Nom du ou des enseignants	Nombre d'épisodes de module	Examen de fin de semestre COCNER SI COU	Contrôle continu			Durée	Format	Coef.écrite		
				Type d'évaluation							
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit				DM oral	DM oral
Organisations professionnelles	Sabine Combar	1	X	X			2h	INDIVIDUEL	1		
				X			20 min	collectif	1		
					X		2h	collectif	1		
Plan de communication (SAE)	Myriam Diebold										
Comparaisons des consommateurs	Alain Bompard	1			X			INDIVIDUEL	1		
Méthodologie de gestion de projet	Magali Trinquart	2			X		25 min	INDIVIDUEL	1		
						X	2h	collectif	1		
Création graphique (PAD up)	Cécilia Dufour	1				X	2h	INDIVIDUEL	1		
					X		25 min	INDIVIDUEL	1		
Auditons spécifique	Sandrine Berthelin	1		X				collectif	1		
				Martha Priskova	1	X		X		collectif	1
Atelier professionnel Marketing opérationnel (BD/NTM)	Anne Billet	1		X			2h	INDIVIDUEL	1		
Culture G anglaise et humanités	Larissa Dymitrova	2			1						
						1					
Culture numérique	Vasilina Dymitrova	2		X		X					
SAE Etude sociologique quantitative	Arthur Perret	2				X	X	collectif			
				Laurence Tranchard							
SAE Projet avec Plan de com avec SAE chronologique et SAE Plan de com (Production Chronique Audiovisuelle)	Myriam Diebold	2			X	X	20 min	collectif	1		
							4h et plus	collectif	1		
SAE stage	Myriam Diebold	1				X	4h et plus	INDIVIDUEL	1		
SAE Etude sociologique quantitative	Arthur Perret	1				X		collectif	1		
				Laurence Tranchard							
SAE Analyse méthodique d'un SI	LEBOS Maitte										
SAE Préconisation de veille	L. Tranchard	1			X	X	20 min	collectif			
SAE Portfolio											
SAE Stage	Myriam Diebold	1		X			4h et plus	INDIVIDUEL	1		

SEMESTRE 3

Compétences Communes

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coef-ficient
				Type d'évaluation			DM oral (document audio)			
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit				
Ex : communication des organisations	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Linguistique/sémiologie	Marianne Alex	2		X				1h	INDIVIDUEL	1
	Raluca Calin			x	x		30 min	collectif	1	
Théories infocom	Arthur Perret	1	X	x				2h	INDIVIDUEL	1
Culture numérique	Valentyna Dymytrova	3			x				INDIVIDUEL	
					x			collectif		
							x		collectif	
Anglais : préparation aux certifications	Sébastien VRIGNY									
PPP	Magali Trinquier	2			x			15 min	INDIVIDUEL	1
	Sandra Goury				x			2h	INDIVIDUEL	1
	Béatrice Romenteau									
	Camille Maisonneuve									
	Myriam Diebold									
	Audrey Desfeve									
Anglais	Amandine BRUCKERT	5		X				20 min	INDIVIDUEL	
				X			20 min	INDIVIDUEL	1	
				X			2h	INDIVIDUEL	2	
					X		15 min	collectif	1	
					X			INDIVIDUEL		
LV2 - ALLEMAND	Ansgar PRÖBSTING-RAYNAL	5		X				30 min	INDIVIDUEL	1
				X			30 min	INDIVIDUEL	1	
				X			30 min	INDIVIDUEL	1	
					X		15 min	collectif	1	
							15 min	collectif	1	
LV2 - ESPAGNOL	Francis SAMPERE-VOLTA	4		X				1h30	INDIVIDUEL	
				X			2h	INDIVIDUEL	1	
					X		15 min	collectif	1	
				X		15 min	collectif	1		
	Marlene MAURY	4		X				20 min	INDIVIDUEL	
				X			2h	INDIVIDUEL	2	
					x		20 min	collectif	1	
	X				20 min	INDIVIDUEL	1			
Expression écrite et orale	Audrey Desféve	2		x						
	Jérémy CHAUCHE	2		x						
	Stéphane AUBERT	2			x			15 min	INDIVIDUEL	2
Culture numérique	Valentyna Dymytrova	2		x						

0,5

0,5

0,5

Contrôle continu										
Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format	Coef-ficient
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Design graphique / graphisme avancé	Daphné Crapanzano	3				x		4h et plus	collectif	1
					x			15 min	INDIVIDUEL	1
					x			15 min	collectif	1
Gestion de projet opérationnel et communication événementielle	Pierre Dauvergne	1			x			1h	collectif	1
Marketing/Webmarketing	Alain Bompard	1				x			INDIVIDUEL	1
				Yanis Oudjane		x		30 min	collectif	1
Communication interne	Isabelle Comtet	2		X			X	1h	Individuel	1
								6h	Collectif	1
Edition de site web	Arthur Perret	2		X			X	30 min	Individuel	1
				Romain Cardona Benjamin Grémillon					Individuel	2
Ecriture professionnelle	Lludet Camille	2		x				1h	INDIVIDUEL	2
					x			20 min	collectif	1
Plan média	Pierre Dauvergne	1				x		1h	INDIVIDUEL	1
Saé Projet tuteuré (Concevoir un événement /Réaliser une recommandation ou une étude de marché/ Projet éditorial (hybride/mixte/multimédia)/Création (production médiation/		1								
Saé Etude marketing	Alain Bompard	1			x				collectif	1
Saé Portfolio	Isabelle Comtet						x		INDIVIDUEL	1
Communication corporate	Sandra Bernon	Moyenne de 5 trav	X		x			40 mn	Collectif	1
		1				X		3 h	Individuel	1

INFORMUM

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coefficients	
				Type d'évaluation							
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)				
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1	
					X			10 min	collectif	1	
						X		1h	collectif	1	
Veille stratégique/intelligence économique	L. Franchard-Granger	2			x			15 min	collectif		
						x		4h et plus	collectif		
Techniques de communication numérique (RS, CMS, écriture web, DM, base de la comm.)	Rodolphe Torres	2		x				1h	INDIVIDUEL	1	
						x		1h30	collectif	1	
Pratiques collaboratives et partage de connaissance	Lydiane Bonnet et Cécile Guilo	2			x			15 min	INDIVIDUEL	1	
						x		3h	INDIVIDUEL	1	
Data et documents	Challon Serge	2		x				1h	INDIVIDUEL	1	
					x			10 min	INDIVIDUEL	1	
Analyse d'un système d'info	LEBORG Maëlle	2			x			15 min	collectif	1	
						x				2	
Bases de données documentaires spécifiques (texte, image...)											
Projets de dématérialisation (Formation des usagers)	L. Franchard-Granger	2	x	x				1h30	INDIVIDUEL		
						x	x		collectif		
Atelier de pratique professionnelle : BD relationnelles	Nicole LIBEDA		x					1h30	collectif	1	
Atelier professionnel : webmarketing et marque	Rodolphe Torres	1		x				1h	INDIVIDUEL	1	
Atelier de pratique professionnelle : Édition de site web	Arthur Perret Romain Cardona Benjamin Grémillon	2		x				30 min	Individuel	1	
						x			Individuel	2	
Saé Projet tuteuré (Projet : partage de l'Info niveau 1)	Myriam Diebold Laurence Tranchand Amandine Bruckert Sarah Goutagny Arthur Perret Valentine Dumyrioux							4h et plus	collectif		
Saé Constituer un fond spécifique											
Saé Portfolio											

SEMESTRE 4

Compétences Communes

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format	Coef-ficient
				Contrôle continu						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Ex : communication des organisations	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
SHS (Epistémo / Histoire de l'art)	Camille Bernetière Lebeaux	2		x				1h	INDIVIDUEL	1
					x		4h et plus	collectif	2	
Droit de l'information et de la communication										
Veille niveau 2/ Veille technologique	Béatrice ROMENTEAU Edwige JAMIN (Comor)	2		x		x		4h et plus	collectif	
							30 min	INDIVIDUEL		
	Béatrice ROMENTEAU					x		15 min	collectif	
	L. Tranchand-Granger					x		4h et plus	collectif	
PPP	Magali Trinquier	2				x		10 min	collectif	1
	Sandra Goury					x		15 min	INDIVIDUEL	2
	Béatrice Romenteau									
	Camille Maisonneuve									
	Myriam Diebold									
Audrey Desfeve										
Anglais	Amandine BRUCKERT	5			x			20 min	INDIVIDUEL	
					x		20 min	INDIVIDUEL		
					x		2h	INDIVIDUEL	2	
						x	15 min	collectif	1	
						x		INDIVIDUEL	1	
LV2 - ALLEMAND	Ansgar PRÖBSTING-RAYNAL	5			x			30 min	INDIVIDUEL	1
					x		30 min	INDIVIDUEL	1	
					x		30 min	INDIVIDUEL	1	
						x	15 min	collectif	1	
						x	15 min	INDIVIDUEL	1	
LV2 - ESPAGNOL	Francis SAMPERE-VOLTA	4			x			1h30	INDIVIDUEL	
					x		2h	INDIVIDUEL	1	
						x	15 min	collectif	1	
		4				x		15 min	collectif	1
	Marlene MAURY					x	15 min	INDIVIDUEL	1	
						x	2h	INDIVIDUEL	2	
						x	15 min	INDIVIDUEL	1	
			x	15 min	INDIVIDUEL	1				
Expression écrite et orale	Gérald Lachaud	3				x			INDIVIDUEL	1
	Audrey DESFEVE				2	x				
	Jérémy CHAUCHE				2	x				

0,5

0,5

0,5

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format	Coef-ficient
				Type d'évaluation						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Communication numérique, web design et data management	Rodolphe Torres	2		x				1h	INDIVIDUEL	1
					x		20 min	collectif	1	
Stratégie de communication	Anne Billot	2	x	x				1h	INDIVIDUEL	2
					x		2h	collectif	1	
	Myriam Diebold	2				x		1h	collectif	1
					x		2h	collectif	1	
Gestion de projet relationnel (relation client/public, animer une équipe)	Pierre Dauvergne	1						1h	collectif	1
Edition de site web	Arthur Perret	2 (QCM + projet)		x				30 min	Individuel	1
	Romain Cardona					x		Individuel	2	
	Benjamin Grémillon									
Communication publique	Sarah Goutagny	1	x					1h	INDIVIDUEL	1
Challenge de la com (Répondre à un brief client niv1)	Camille Bernetière	2			x			15 min	INDIVIDUEL	1
	Isabelle Comtet				x		3h	collectif	1	
	Camille Liudet									
	Amandine Bruckert									
Projet tuteuré (Communication numérique)		2			x			15 min	INDIVIDUEL	1
					x		3h	INDIVIDUEL	1	
Grand oral PPP (Saé Portfolio)	Emmanuelle Khamassi	1				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1
Saé Stage	Myriam Diebold (+ autres)	1				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1

Nom de la ressource ou de la SAE	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coeff.écrit
				Type d'évaluation						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Techniques de communication numérique (RS, CMS, écriture web, CM, base de la comm.)	Rodolphe Torres	1				x		2h	INDIVIDUEL	1
Data et documents (Web journalisme)	Céline Galoffre	2		x				2h	INDIVIDUEL	1
						x		2h	INDIVIDUEL	1
Expérience utilisateurs et ergonomie des interfaces	L. Tranchand-Granger	3				x			collectif	
						x			INDIVIDUEL	
				x				1h	INDIVIDUEL	
Records management	D. Olayé	2				x			INDIVIDUEL	2
						x			collectif	1
Edition de site web	Arthur Perret	2 (OCM + projet)		x				30 min	individuel	1
	Romain Cardona					x			individuel	2
	Benojamin Grémillon									
Référencement	Cardona							1h	INDIVIDUEL	1
Atelier de pratique professionnelle : graphisme		2		x				2h	INDIVIDUEL	1
									collectif	2
Atelier de pratique professionnelle : stratégie de communication	Pierre Dauvergne	1			x			20 min	collectif	1
Challenge de la veille (réaliser une prestation de veille)	L. Tranchand-Granger	3			x			15 min	collectif	
	B. Rometteau				x		4h et plus	collectif		
	S. Aubert					note d'implication dans le challenge		INDIVIDUEL		
Projet tutoriel (Communication numérique)	Camille Desvignes					x		4h et plus	collectif	
	Myriam Diebold									
	Estherne Frauchand									
Grand oral PPP (SAE Portfolio)	Sarah Goutagny	1				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1
	Arthur Perret									
	Valentina Dymytrova									
SAE Stage	Myriam Diebold	1		x				4h et plus	INDIVIDUEL	1
	Estherne Frauchand									
	Camille Desvignes									

SEMESTRE 5

Compétences Communes

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format	Coef-ficient
				Type d'évaluation						
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Ex : communication des organisations	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	3
								10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
SHS (préparation au mémoire)	Isabelle Comtet	2		x				1h	INDIVIDUEL	1
				x				3h	INDIVIDUEL	1
				x				3h	collectif	1
Initiation aux relations et communication interculturelle	Raluca Calin	1			x			20 min	collectif	1
Responsabilité sociale des organisation (Com responsable)	Myriam Diebold	1	x		x			10 min	collectif	1
						x		4h et plus	collectif	1
PPP	Emmanuelle Khamassi Camille Maisonneuve	1 1				X		3h	INDIVIDUEL	1
						X		3h	INDIVIDUEL	1

		Contrôle continu								
Nom de la ressource ou de la SAE	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format	Coef-ficient
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Combet	3	X	X	X	X			INDIVIDUEL ou collectif	2
								10 min	collectif	1
Création d'entreprise (Initiation à la gestion)	Alain Bompard	1				X			INDIVIDUEL	2
Management et stratégie des organisations										
Conseil et marque 1 (publicité, stratégie de marque et sémiologie)	Pierre Dauvergne	1				X		1h	collectif	1
Outils de communication spécifique (com événementielle)	Lina-Maëva Ruty	2		X	X			20 min	collectif	1
						X		1h	INDIVIDUEL	1
								4h et plus	collectif	1
Communication professionnelle avancée (Construire une stratégie de com sensible)	Cecilia Vendramini	2		X	X			2h	collectif	1
								20 min	collectif	1
Atelier : écriture et sénarisation en anglais (Anglais)	Valérie Seynave	2		X	X			1h	INDIVIDUEL	1
									INDIVIDUEL	1
Atelier : communication publique et territoriale	Barbara VERNET	2		X	X			1h	INDIVIDUEL	1
								20 min	collectif	1
Atelier : écriture et sénarisation en français	Pierre Dauvergne	1			X			20 min	collectif	1
Atelier : séminaire de la médiation et médiation culturelle	Cecilia Vendramini	2		X	X			1h	INDIVIDUEL	1
								20 min	collectif	1
Médiation culturelle et scientifique		2			X	X		20 min	INDIVIDUEL	1
								3h	collectif	1
Entrepreneuriat et com sensible (projet entrepreneuriat)	Florine de Korwin Cecilia Vendramini	2			X	X		2h	collectif	1
								4h et plus	INDIVIDUEL	1
Sae Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1				X		2h	INDIVIDUEL	1

3 à 5 min/p

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format	Coef-ficient	
				Type d'évaluation							
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral				
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1	
					X			10 min	collectif	1	
						X		1h	collectif	1	
Data et document (Ecriture web/référencemen/netlinking)	Françoise	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	2	
					X				collectif	1	
						X		10 min	INDIVIDUEL	1	
Pratiques collaboratives et partage de communication (Gestion et management de projet de communication digitale)											
Architecture de l'info (algorithmie et expression des besoins)	Thomas ZILLOX										
Stratégie de veille collaborative (outils et techniques)	Beatrice	2		X				1h	INDIVIDUEL		
						X		4h et plus	collectif		
Stratégie de communication digitale (marketing et stratégie de com digitale/ Technique d'inbound marketing)	Florine de Korwin	2			X			1h	INDIVIDUEL	1	
						X		3h	collectif	1	
	Rodolphe Torres	2			X				1h	INDIVIDUEL	1
						X			20 min	collectif	1
Droit de l'information (Droit numérique)											
Expérience utilisateur et ergonomie des interfaces (UX design)	Arthur GLAIZAL	2		X				45 min	collectif	1	
				X				2h	INDIVIDUEL	1	
Saé mettre en place une stratégie de communication (Gestion et management des projets de communication digitale)	Valentyna ROMENTEAU	2					X		collectif		
							X		INDIVIDUEL		
Saé Accompagnement utilisateur (Anglais)	Valérie Seynave	2		X				1h	INDIVIDUEL	1	
					X				INDIVIDUEL	1	
Saé Portfolio	Emmanuelle	1					X	4h et plus	INDIVIDUEL	1	

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coef-ficient	
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)				
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1	
					X			10 min	collectif	1	
						X		1h	collectif	1	
Création d'entreprise (Création d'un service de com)	Philippe Chauvel	2		x				1h30	INDIVIDUEL	1	
					x		20 min	collectif	1		
Management et stratégie des organisations (Elaboration, conception et expression de la com interne)											
Conseil et marque 1 (audit interne)											
Outils de communication spécifique (PAO perfectionnement / Rédactionnel)	Patrick Lerond	2		x				2h	INDIVIDUEL		
	Pierre Dauvergne	1			x			20 min	collectif		
Communication professionnelle avancée (Anglais/Wordpress/Personal Branding)	Valérie Seynave	3		x				20 min	INDIVIDUEL	1	
					x				INDIVIDUEL	1	
						x			1h	INDIVIDUEL	1
Médiation culturelle et scientifique entrepreneuriat et com sensible (conduite de projet+ éthique et déontologie)	Florine de Korwin	2				x		2h	collectif	1	
	Cecilia Vendramini				x			4h et plus	INDIVIDUEL	1	
Saé Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1	

Contrôle continu

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI	Type d'évaluation				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coef-ficient		
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document)					
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1		
					X			10 min	collectif	1		
						X		1h	collectif	1		
Communication spécialisée (Marketing territorial et com culturelle)	Florence Costé	2		X				2h	INDIVIDUEL	2		
					X		15 min	collectif	1			
Communication durable et RSE	Barbara VERNET	1						4h et plus	INDIVIDUEL	1		
	Myriam Diebold					X						
Conseil et marque 2 (stratégie d'influence)												
Atelier stratégie de financement et gestion budgétaire associatives et publiques	Alain Bompard	1							INDIVIDUEL	1		
						X						
Atelier multimédia et technique d'écriture												
Atelier : anglais professionnel	Valérie Seynave	2		X				1h	INDIVIDUEL	1		
					X							
Répondre à un brief client niv 2	Florine de Korwin						X	4h et plus	collectif	1		
							X					
Saé Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1					X	2h	INDIVIDUEL	1		
Saé Stage	Myriam Diebold (+ autres intervenants)	2						4h et plus	INDIVIDUEL	1		
					X		10 min				INDIVIDUEL	1

3 à 5 min/p

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format	Coef-ficient	
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)				
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1	
					X			10 min	collectif	1	
						X		1h	collectif	1	
Data et document (Ecriture web/référencement/netlinking)	Françoise DEVDIER										
Pratiques collaboratives et partage de communication (Gestion des entreprises innovantes/Digital influence et e-réputation)	Digital Influence : Béatrice	3			x			15 min	INDIVIDUEL		
					x			15 min	collectif		
						x		4h et plus	collectif		
Gestion d'un projet de l'architecture de l'info (Solution CMS)	Florine de Korwin	2			x			1h	collectif	1	
							x	1h	collectif	1	
Stratégie de com multicanale (Stratégie multicanale/stratégie de présence sur les réseaux/Plan média, trafic payant (SEA)	Yannick Suzanne	2		X				1h30	INDIVIDUEL		
					X			20 min	collectif		
	Marie Imberdis	2			X				2h	INDIVIDUEL	
						X			15 min	collectif	
					X				1h	INDIVIDUEL	1
Allan KINIC	2			X			15 min	collectif	1		
Saé mettre en oeuvre un projet de communication numérique (Start up studies)	Valentyna Dymytrova &	2			X		X		collectif		
									collectif		
Saé Gérer des données (data management) : statistiques et web analytics	Allan KINIC	2	X	X				15 min	collectif	1	
								1h	INDIVIDUEL	1	
Saé Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1					X	4h et plus	INDIVIDUEL	1	
Saé stage (période de professionnalisation)											
Communication professionnelle avancée (Construire une stégie de com sensible)	Caroline Kiehl	1					X	2h	INDIVIDUEL	1	

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format	Coef-ficient
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
Organisations professionnelles	Isabelle Comtet	3	X	X				1h	INDIVIDUEL	1
					X			10 min	collectif	1
						X		1h	collectif	1
Conseil et marque 2 (Stégie digitale/SEO/Stégie audiovisuelle/Marque employeur)	Rodolphe Torres	2		x				1h30	INDIVIDUEL	1
					x		20 min	collectif	1	
Communication durable et RSE (com durable et RSE + communication éthique et responsable)	Cecilia Vendramini	2			x			10 min	INDIVIDUEL	1
				x			1h	collectif	3	
	Barbara Vernet	2		x				30 min	INDIVIDUEL	1
					x		20 min	collectif	1	
Communication spécialisée (Com corporate/com publique et territoriale/anglais)	Valérie Seynave	3		x				20 min	INDIVIDUEL	1
					x			INDIVIDUEL	1	
	Barbara Vernet	2		x		x		1h	collectif	1
						x		30 min	INDIVIDUEL	
							x	20 min	collectif	
Répondre à un brief client niv 2	Camille Bernetière-					x		4h et plus	collectif	1
						x	30 min	INDIVIDUEL	1	
Saé Portfolio	Emmanuelle Khamassi	1				x		4h et plus	INDIVIDUEL	1
Saé stage (période de professionnalisation)										

3 à 5 min/p